ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

(Non audités)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (l'École). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'École concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'École soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques et les porter à un niveau raisonnable, et il est fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés qui y sont associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

L'École fera l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour se conformer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Entre-temps, l'École a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014, conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et on trouve en annexe un résumé des résultats et du plan d'action.

Les états financiers de l'École n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par :

Linda Lizotte-MacPherson
Sous-ministre/présidente

Original signé par :

Danielle May-Cuconato
Vice-présidente, dirigeante principale des finances et chef des ressources humaines
Direction générale de la gestion intégrée et des services d'inscription
Direction de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail

Ottawa (Canada)
Le 29 août 2014

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**6 827**	7 331
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	**2 629**	2 836
Avantages sociaux futurs (note 5)	**2 462**	5 982
Autres passifs	**35**	9
Total des passifs	**11 953**	16 158
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	**5 674**	6 095
Débiteurs et avances (note 6)	**1 187**	1 906
Total des actifs financiers	**6 861**	8 001
Dette nette ministérielle	**5 092**	8 157
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**375**	274
Immobilisations corporelles (note 7)	**2 796**	3 617
Total des actifs non financiers	**3 171**	3 891
Situation financière nette ministérielle	**(1 921)**	(4 266)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par :

Linda Lizotte-MacPherson
Sous-ministre/présidente

Original signé par :

Danielle May-Cuconato
Vice-présidente, dirigeante principale des finances et chef des ressources humaines
Direction générale de la gestion intégrée et des services d'inscription
Direction de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail

Ottawa (Canada)
Le 29 août 2014

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats prévus 2014	2014	2013
Charges			
Apprentissage de base	**68 291**	**47 532**	55 650
Perfectionnement en leadership organisationnel	**11 437**	**9 063**	9 822
Innovation dans la gestion du secteur public	**7 581**	**9 367**	10 985
Services internes	**24 960**	**30 437**	34 402
Total des charges	**112 269**	**96 399**	110 859
Revenus			
Vente de biens et services	**50 000**	**41 086**	46 771
Autres revenus	**-**	**5**	21
Total des revenus	**50 000**	**41 091**	46 792
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**62 269**	**55 308**	64 067
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**49 132**	**44 133**	55 339
Variations des montants à recevoir du Trésor	**(471)**	**(421)**	(3 747)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	**14 806**	**13 941**	14 395
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministères	**-**	**-**	16
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(1 198)**	**(2 345)**	(1 936)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	**(1 624)**	**(4 266)**	(6 202)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	**(426)**	**(1 921)**	(4 266)

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats prévus 2014	2014	2013
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(1 198)**	**(2 345)**	(1 936)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	**1 111**	**973**	584
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1 794)**	**(1 794)**	(1 453)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	-	-	(51)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	(9)
Transfert entre ministères	-	-	16
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(683)**	**(821)**	(913)
Variation due aux charges payées d'avance	-	**101**	227
Diminution nette de la dette nette ministérielle	**(1 881)**	**(3 065)**	(2 622)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**5 473**	**8 157**	10 779
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**3 592**	**5 092**	8 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	**2014**	**2013**
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**55 308**	64 067
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	**(1 794)**	(1 453)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	**-**	(51)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	**(13 941)**	(14 395)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	**(719)**	895
Augmentation des charges payées d'avance	**101**	227
Diminution des créditeurs et charges à payer	**504**	4 924
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	**207**	169
Diminution des avantages sociaux futurs	**3 520**	379
Diminution (augmentation) des autres passifs	**(26)**	2
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**43 160**	54 764
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	**973**	584
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	**-**	(9)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**973**	575
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**44 133**	55 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 1er avril 2004, des modifications à la *Loi sur le Centre canadien de gestion* ont été adoptées et l'organisation a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). En vertu de la loi modifiée, maintenant intitulée *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, l'École poursuit le mandat de l'ancienne organisation en tant qu'établissement public, selon un mandat élargi. L'École relève du président du Conseil du Trésor.

L'École vise un seul résultat stratégique : « Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens. » Quatre programmes contribuent à l'atteinte de ce résultat stratégique, soit les suivants :

Apprentissage de base

Perfectionnement en leadership organisationnel

Innovation dans la gestion du secteur public

Services internes

L'École a été créée pour faire en sorte que tous les fonctionnaires fédéraux aient les compétences et les connaissances communes pour servir la population canadienne de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, l'École offre un programme de cours substantiel, axé sur les compétences et les connaissances clés qu'exige une fonction publique dynamique en constante évolution qui doit sans cesse s'adapter aux besoins des intervenants et des citoyens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'École ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'École effectue ses opérations au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'École sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération touche les autorisations de l'École et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'École a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement, à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime administré par le gouvernement du Canada pour le compte de plusieurs employeurs. Les cotisations de l'École au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont versées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le montant de ces indemnités augmente à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'École n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	5-10 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5-12 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3-5 ans
Véhicules automobiles	4 ans
Améliorations locatives	2-10 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'École reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats nets des activités de fonctionnement de l'École pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en vertu du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	**2014**	**2013**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**55 308**	64 067
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	**41 091**	46 792
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(13 941)**	(14 395)
Diminution des avantages sociaux futurs	**3 520**	379
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1 794)**	(1 453)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	**-**	(51)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	**575**	1 031
Provision pour indemnités de vacances et de congés compensatoires	**144**	146
Autres	**(1 215)**	(62)
Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	**28 380**	32 387
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	**973**	584
Augmentation des charges payées d'avance	**101**	227
Total des ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	**1 074**	811
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**84 762**	97 265

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2014	2013
Autorisations fournies		
Crédit 40 – Dépenses du programme	**45 980**	51 793
Moins		
Autorisations périmées	**(3 159)**	(6 341)
Total des autorisations utilisées	**42 821**	45 452
Autorisations législatives		
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 18(2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*	**33 245**	42 003
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	**8 683**	9 809
Dépense des produits de la vente des biens de surplus de la Couronne	**13**	1
Total des autorisations législatives utilisées	**41 941**	51 813
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**84 762**	97 265

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne les détails des créditeurs et des charges à payer de l'École :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Créditeurs – autres ministères et organismes	**3 309**	4 396
Créditeurs – parties externes	**650**	1 506
Total des créditeurs	**3 959**	5 902
Charges à payer	**2 868**	1 429
Total des créditeurs et charges à payer	**6 827**	7 331

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'École participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada, et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'École versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Le groupe 1 réunit les cotisants membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 réunit ceux qui ont joint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 6,1 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2012-2013). Pour ce qui est des membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour ce qui est des membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

L'École verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2011-2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées jusqu'alors ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation relative aux indemnités de départ courues. L'information sur les indemnités de départ, au 31 mars, est la suivante :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	**5 982**	6 361
Charge pour l'exercice	**143**	5 167
Prestations versées pendant l'exercice	**(3 663)**	(5 546)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	**2 462**	5 982

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'École :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	**426**	1 304
Débiteurs – parties externes	**782**	628
Avances aux employés	**16**	9
Sous-total	**1 224**	1 941
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	**(37)**	(35)
Débiteurs et avances	**1 187**	1 906

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)											
	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	**Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Ajustements**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**Solde d'ouverture**	**Amortissement**	**Ajustements**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**2014**	**2013**
Machinerie et équipement	1 161	-	-	(30)	1 131	1 055	36	-	(30)	1 061	70	106
Autre équipement (y compris les meubles)	161	6	-	(11)	156	103	10	-	(11)	102	54	58
Matériel informatique	240	10	-	-	250	119	43	-	-	162	88	121
Logiciels (y compris les logiciels développés)	7 546	37	1 005	-	8 588	4 942	1 645	-	-	6 587	2 001	2 604
Véhicules automobiles	25	26	-	-	51	11	5	-	-	16	35	14
Améliorations locatives	658	20	297	-	975	506	55	-	-	561	414	152
Immobilisations en construction	562	874	(1 302)	-	134	-	-	-	-	-	134	562
Total	**10 353**	**973**	**-**	**(41)**	**11 285**	**6 736**	**1 794**	**-**	**(41)**	**8 489**	**2 796**	**3 617**

Les ajustements représentent les immobilisations en construction de 1 302 000 $ qui ont été transférées à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'École peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels l'École sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	Contrats de location-exploitation
2015	1 110
2016	344
2017	201
2018	72
2019 et exercices ultérieurs	72
Total des obligations contractuelles	**1 799**

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'École est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'École conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'École a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relativement aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Installations	**9 403**	9 073
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	**4 538**	5 322
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	**13 941**	14 395

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2014	2013
Charges – autres ministères et organismes	**20 576**	20 199
Revenus – autres ministères et organismes	**39 464**	45 594

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'Architecture d'alignement des programmes de l'École. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

(en milliers de dollars)	Apprentissage de base	Perfectionnement en leadership organisationnel	Innovation dans la gestion du secteur public	Services internes	2014	2013
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	32 206	6 486	6 859	19 142	**64 693**	73 455
Services professionnels et spéciaux	7 884	1 287	1 162	4 368	**14 701**	20 166
Location des locaux et de l'équipement	5 098	999	1 053	4 126	**11 276**	11 099
Transports et télécommunications	1 287	111	154	213	**1 765**	1 959
Services publics, fournitures et approvisionnement	199	39	18	203	**459**	642
Petits équipements et pièces	378	48	52	349	**827**	933
Imprimerie et édition	441	28	68	89	**626**	847
Amortissement d'immobilisations corporelles	15	-	-	1 779	**1 794**	1 453
Réparation et entretien	23	-	-	67	**90**	85
Autres charges de fonctionnement	1	65	1	101	**168**	169
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	51
Total des charges	47 532	9 063	9 367	30 437	**96 399**	110 859
Revenus						
Vente de biens et services	32 385	5 434	2 915	352	**41 086**	46 771
Autres revenus	-	-	-	5	**5**	21
Total des revenus	32 385	5 434	2 915	357	**41 091**	46 792
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**15 147**	**3 629**	**6 452**	**30 080**	**55 308**	64 067

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction

1. Introduction

À l'appui d'un système efficace de contrôle interne, l'École évalue annuellement le rendement de ses contrôles financiers afin de s'assurer que :

- les dispositions financières ou les marchés ne sont conclus que lorsque les fonds sont suffisants;
- les paiements pour les biens et services sont effectués seulement lorsque les biens ou services sont reçus ou que les modalités du marché ou d'autres ententes sont respectées;
- les paiements ont été autorisés comme il se doit.

L'École tirera parti des résultats des audits périodiques des contrôles de base qu'effectue le Bureau du contrôleur général.

Un résumé des résultats de l'autoévaluation que l'École a effectuée au cours de l'exercice 2013-2014 se trouve ci-dessous.

2. Résultats de l'autoévaluation menée au cours de l'exercice 2013-2014

En 2013-2014, l'École a effectué une évaluation des contrôles clés afin de vérifier s'ils étaient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*:

- article 32 : engagement des dépenses et contrôle des engagements, pouvoir de dépenser;
- article 34 : vérification des comptes, pouvoir de certifier;
- article 33 : pouvoir de payer.

Dans l'ensemble, les résultats de l'autoévaluation ont indiqué que les principaux contrôles sont en place et fonctionnent comme prévu. Or, l'autoévaluation a également révélé la lacune suivante :

- dans un petit nombre de transactions de faible valeur, il y avait absence d'éléments probants pour démontrer que l'engagement et le contrôle des dépenses en vertu de l'article 32 avaient été effectués avec régularité.

3. Plan d'évaluation

L'École a mis en œuvre des mesures afin de corriger la lacune susmentionnée.